



Conseil d'Etat
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE AU POSTULAT

(MOTION TRANSFORMÉE EN POSTULAT AU STADE DU DÉVELOPPEMENT)

Auteur	Groupe CVPO par le député Aron Pfammatter
Objet	Des contrôles radar de prévention
Date	8.11.2016
Numéro	4.0244 (anc. 3.0288)

Ces trois dernières années, le nombre de contrôle de vitesse est resté stable : 1'850 en 2014, 1'879 en 2015 et 1'884 en 2016. Précisons au besoin que 91.6% des véhicules contrôlés circulaient à la vitesse prescrite.

Les amendes d'ordre sont passées de Fr. 2'378'990.- en 2015 à Fr. 2'617'351.- en 2016. Cette différence s'explique simplement par le nombre sans cesse croissant d'automobilistes empruntant les routes valaisannes.

Nous relevons que le Conseil d'Etat du canton du Tessin a finalement renoncé à introduire l'obligation d'indiquer les contrôles de vitesse avec des panneaux placés avant ceux-ci. Cette mesure a en effet été considérée comme totalement inefficace et contre-productive en matière de lutte contre les infractions routières. Par ailleurs, il est important de préciser que le canton du Valais, contrairement à une majorité de cantons confédérés, dont le Tessin, adopte une stratégie différente en matière de contrôle de vitesse puisqu'il ne compte pas de radars fixes sur son territoire. Cela démontre, s'il le fallait encore, que l'objectif de la Police cantonale valaisanne est bien de cibler ces contrôles dans les lieux à risque.

En recourant principalement aux radars lasers, la Police cantonale valaisanne peut ainsi porter son effort sur les fous du volant qui mettent gravement en danger la vie des autres usagers sans toutefois harceler les conductrices et conducteurs qui se comportent bien.

Accepter le postulat tel que proposé reviendrait à revoir la stratégie adoptée jusqu'ici. C'est un choix dont la décision appartient au Parlement.

Toutefois, la lutte contre l'insécurité routière en Valais ne sera jamais prétexte à remplir les caisses.

En sus, nous invitons les membres du Parlement, lors d'une prochaine intervention citant un article de presse, à en vérifier la teneur et la pertinence auprès de nos services. Cela permettra de confirmer ou de corriger certaines imprécisions avant le dépôt de la requête parlementaire.

Au vu de ce qui précède, il est proposé de confirmer la stratégie de la Police cantonale valaisanne et de refuser le postulat.

Conséquences sur la bureaucratie : aucune

Conséquences financières : aucune

Conséquences équivalent plein temps (EPT) : aucune

Conséquences RPT : aucune

Sion, le 14 juin 2017